



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projets de règlements P-12-046 et P-04-047-131

Règlements autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666 rue Saint-Urbain (Lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275, 1 869 276 du cadastre du Québec), situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 24 septembre 2012, le projet de règlement P-12-046 intitulé « Règlement autorisant la **transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666 rue Saint-Urbain (Lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275, 1 869 276 du cadastre du Québec), situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique** » ainsi que le projet de règlement P-04-047-131 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-12-046 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (01-279), notamment en ce qui a trait aux usages, à l'implantation, aux ouvertures, à la maçonnerie, aux constructions hors toit et au stationnement. Le règlement comprend aussi des critères d'aménagement et d'architecture. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-131 prévoit notamment des modifications aux cartes d'affectation du sol, de secteurs d'emploi, de secteurs d'affaires, de commerces et de la densité de construction.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 13 novembre 2012

6610, rue Hutchison

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 4 décembre 2012 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 29 novembre 2012.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 26 octobre 2012

Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon